



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS.

Etaient absents ou excusés : Mmes et MM. Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Didier REY.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACO-ORTHEZ - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DU 9 DECEMBRE 2021 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES
MARCHES.**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 28 octobre 2021 pour une remise des offres le 1^{er} décembre 2021.

Il s'agit d'un accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donne lieu à l'émission de bons de commande.

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot(s)	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
01	Lot 01 secteur 1-1, secteur 1-2, secteur 1-3, secteur 1-4, secteur 1-5, secteur 1-6	800 000,00 €	1 200 000,00 €
02	Lot 02 secteur 2-1, secteur 2-2, secteur 2-3, secteur 2-4, secteur 2-5, secteur 2-6	350 000,00 €	600 000,00 €

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre attribué à plusieurs opérateurs économiques. L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an. Il est conclu à compter de la date de notification du contrat. Il est renouvelable par tacite reconduction, 3fois maximum, pour une période de 1 an, sans pouvoir dépasser 4 ans.

Il a été remis 18 plis dans les délais.

